



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/559/Corr.1  
21 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 112 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Pages 2 et 3, paragraphe 2

Lire le paragraphe comme suit :

2. L'objectif de ce rapport est d'examiner le rôle et les attributions des organes actuels de contrôle interne et externe à l'échelle du système des Nations Unies et de faire des recommandations en vue de mieux les coordonner et les harmoniser. Le rapport s'inscrit dans le cadre de la résolution 48/218 A du 23 décembre 1993 dans laquelle l'Assemblée générale a souligné la nécessité de respecter les rôles et fonctions respectifs et distincts des mécanismes de contrôle interne et externe. L'Assemblée a par la suite réaffirmé cette nécessité dans sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994 et, plus récemment, dans sa résolution 50/233. Tout en examinant des suggestions particulières faites par le Secrétariat de l'ONU, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le rapport se fondera sur les informations de base concernant les mécanismes de contrôle figurant dans le rapport du CCI sur l'obligation redditionnelle, l'amélioration de la gestion et le contrôle au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/95/2).

-----